



Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Concernant le calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2026

Conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, avis est par les présentes donné que la Ville de Macamic a adopté le 12 novembre 2025 le calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2026, qui se tiendront à 19 heures à la salle du conseil à l'hôtel de ville, situé au 70, rue Principale, Macamic ou à la salle municipale- secteur Colombourg, situé au 705, 2^e-et-3^e rang de Colombbourg, le lundi ou le mardi lorsque celui-ci coïncide avec un jour férié ou exceptionnellement une autre journée par décision du conseil.

12 janvier	6 juillet (secteur Colombourg)
2 février	4 août (Mardi le 3 fête de l'autorité)
2 mars (secteur Colombourg)	8 septembre (Mardi le 7 fête du travail)
7 avril (Mardi le 6 lundi de Pâques)	5 octobre
4 mai	2 novembre (secteur Colombourg)
1 juin	14 décembre

Donné à Macamic, ce 9 décembre 2025


Joëlle Rancourt,
Greffière-trésorière adjointe